



Société Vaudoise des Maîtres Secondaires
Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne
T 021 616 19 93 F 021 616 19 02
s.v.m.s@bluewin.ch - www.svms.ch

Membre de la Fédération syndicale SUD - Education

www.sud-vd.ch

Membre de la Société Suisse des Professeurs de l'Enseignement Secondaire SSPES

www.vsg-sspes.ch

Communiqué de presse

Avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire Prise de position de la SVMS

A la suite d'une consultation générale de ses membres, la SVMS a pris position sur l'ensemble de l'avant-projet de Loi sur l'enseignement obligatoire. Il apparaît que deux piliers essentiels soutiennent cet avant-projet : le passage du système à filières à un système à niveaux, ainsi que l'abolition du redoublement.

La justice sociale est au coeur des réflexions de la SVMS, qui reconnaît que l'organisation en filières que nous connaissons actuellement pose de nombreux problèmes - en particulier au moment de l'orientation en sixième année, ainsi qu'à la sortie de la scolarité obligatoire lorsque les élèves entrent dans la formation gymnasiale ou en apprentissage. Le projet soumis à consultation ne répond pas de manière satisfaisante à ce problème. De plus, la SVMS craint que les moyens financiers ne seront pas débloqués pour permettre un enseignement différencié dans une organisation sans filières.

Pour s'attaquer aux problèmes des inégalités sociales dans l'école, il ne suffit pas de dire qu'elles n'existent plus grâce à un tour de passe-passe. Pour ce qui est de l'alternative proposée - l'organisation en deux filières - qui n'a fait l'objet d'aucune étude sérieuse, elle apparaît comme un compromis entre le système actuel comptant trois filières et l'idée souvent évoquée de la filière unique. Envisager un tel compromis sans en étudier réellement les implications relève du bricolage et n'est pas admissible pour la formation des élèves.

Quant à la question de la suppression du redoublement, elle est intimement liée à ce qu'il convient de mettre en place pour que les élèves réussissent sans y avoir recours. La SVMS doute encore une fois que ces moyens seront mis en œuvre. De surcroît, le redoublement s'avère dans certains cas une mesure pertinente.

Sans engagements précis de l'autorité sur les moyens financiers mis en œuvre pour réaliser une école plus démocratique, la SVMS refuse les mesures proposées. Nous estimons que le débat sur l'organisation doit se poursuivre et doit **impérativement** intégrer une réforme claire de l'orientation à l'issue de l'école obligatoire et de l'organisation du degré secondaire II, avec comme première mesure le droit constitutionnel à une formation jusqu'à 18 ans pour tou-te-s.

L'assemblée générale de la SVMS a adopté une résolution qui demande que soit ajouté aux projets de réforme entre autre une limitation des effectifs à 18 élèves par classe, et une autonomie pédagogique collective. La SVMS vous invite à consulter les détails de sa prise de position sur son site Internet : <http://www.svms.ch/spip08/spip.php?article179>

Contact : Gilles Pierrehumbert, président, 079 681 43 31